

CE COMMUNIQUE ET LES INFORMATIONS QU'IL CONTIENT SONT RESTREINTS ET NE SONT PAS DESTINES A LA DIFFUSION, A LA PUBLICATION OU A LA DISTRIBUTION, EN TOUT OU PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU AUX ETATS-UNIS OU DANS TOUT AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLEGALE.

CE COMMUNIQUE EST ETABLI A TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT ET NE CONSTITUE PAS, NI NE CONTIENT AUCUNE INVITATION, SOLLICITATION, RECOMMANDATION, OFFRE OU CONSEIL A QUICONQUE DE SOUSCRIRE, D'ACQUERIR OU DE DISPOSER DES VALEURS MOBILIERES DE MAAT PHARMA OU TOUT AUTRE ENTITE DANS UNE QUELCONQUE JURIDICTION.



MaaT Pharma lance une augmentation de capital d'un montant d'environ 9 millions d'euros

- Lancement d'une Offre Globale d'actions ordinaires nouvelles d'environ 9 millions d'euros dans le cadre d'un Placement Privé, destiné à des investisseurs qualifiés, et d'une Offre PrimaryBid, destinée à des investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid
- Engagements de souscriptions par des actionnaires existants et des administrateurs de la Société pour un montant total de 3 millions d'euros et intention de souscription d'un actionnaire existant pour un montant de 1,5 million d'euros
- Prix de l'Offre Globale de 3,48 euros par action nouvelle
- Offre PrimaryBid en France les 13 et 14 novembre 2025 : disponible à compter de la publication du présent communiqué de presse jusqu'à demain, 18 heures, sur Bourse Direct, Boursorama, et EasyBourse
- Clôture du Placement Privé le 14 novembre 2025 après la clôture du marché, sous réserve d'une clôture anticipée
- Suspension de la cotation du titre MAAT à compter du 13 novembre 2025 après la clôture du marché, jusqu'au 14 novembre 2025, après la clôture du marché
- Les fonds levés permettront à la Société de poursuivre son développement, notamment la commercialisation de Xervyteg® (MaaT013) en Europe, sous réserve de l'approbation de l'EMA et prolongeront la visibilité financière jusqu'à l'été 2026. Associé à un financement supplémentaire de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et à un paiement du partenaire commercial de MaaT Pharma en Europe (si la demande d'autorisation de mise sur le marché est approuvée), cela étendra la trésorerie jusqu'au début de l'année 2027.

Lyon, France, 13 novembre 2025 – 18 heures CET - MaaT Pharma (EURONEXT : MAAT - la « Société »), société de biotechnologies en stade clinique avancé, leader dans le développement de Microbiome Ecosystem Therapies™ (MET) visant à améliorer la survie des patients atteints de cancers grâce à la modulation du système immunitaire, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital d'environ 9 millions d'euros, comprenant une offre d'actions ordinaires nouvelles à des investisseurs qualifiés et une offre au public d'actions ordinaires nouvelles à des investisseurs particuliers (via la plateforme PrimaryBid) (l'« **Offre Globale** ») à un prix de 3,48 euros par action (le « **Prix de l'Offre Globale** »).

« Avec les résultats positifs de notre essai pivotal de Phase 3, nous sommes déterminés à mettre à disposition Xervyteg® (MaaT013), en cours d'évaluation par l'EMA et susceptible de devenir le premier médicament basé sur le microbiote en oncologie au monde, pour les patients atteints d'aGvH, une maladie mortelle. Pour atteindre cet objectif, nous mobilisons des ressources financières supplémentaires et exprimons notre profonde gratitude à nos investisseurs, nouveaux comme historiques, pour leur confiance et leur soutien », a déclaré Hervé Affagard, CEO et cofondateur de MaaT Pharma. « Cette levée de fonds soutient notre feuille de route et prépare une éventuelle approbation par l'EMA. Elle sécurise également nos opérations au-delà de l'obtention de l'autorisation potentielle de mise sur le marché grâce au tirage de la prochaine tranche du financement de la BEI, et pourrait également ouvrir la voie à de nouvelles opportunités de financements, notamment des paiements d'étape et des partenariats stratégiques. »

MaaT Pharma utilisera le produit net de l'Offre Globale pour financer sa feuille de route (c'est-à-dire le développement de ses Microbiome Ecosystem Therapies™), et notamment :

- La préparation de la commercialisation de Xervyteg® et des activités réglementaires associées en Europe au cours du second semestre 2026 en collaboration avec son partenaire commercial, sous réserve de l'approbation de Xervyteg® (l'autorisation de mise sur le marché (AMM) pourrait être délivrée vers la mi-2026)
- La poursuite du développement clinique de MaaT033 en Europe, actuellement évalué dans le cadre d'un essai de Phase 2b, conçu pour être pivotal, visant à améliorer la survie des patients recevant une greffe de cellules souches hématopoïétiques allogéniques.
- La poursuite des discussions avec la FDA concernant une étude pivot dédiée aux États-Unis, visant à accélérer le développement de Xervyteg®. Cette étude débiterait en 2026, sous réserve de confirmation réglementaire et de l'obtention des financements nécessaires
- Son besoin en fonds de roulement et autres dépenses générales liées à l'activité

Dans le cadre de l'Offre Globale, la Société bénéficie du soutien long terme de ses actionnaires historiques, le Fonds PSIM représenté par Bpifrance Investissement et Biocodex qui se sont engagés à souscrire pour un montant total de 3 millions d'euros.

Le produit net de l'Offre Globale soutiendra la stratégie de financement progressive de la Société, visant à sécuriser son horizon de trésorerie au-delà de la potentielle approbation de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour Xervyteg® en Europe, et jusqu'au début de 2027, sous réserve de l'obtention de l'AMM :

- Hors produit net de l'Offre Globale, sur la base des dépenses prévues, la trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 septembre 2025 s'élevaient à 22,4 M€ (incluant un paiement initial de 10,5 M€ du partenaire commercial après la signature d'un accord de licence et de commercialisation en juillet 2025, ainsi que la première tranche de 3,5 M€ sur un financement de 37,5 M€ de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) reçue en octobre 2025. Grâce à une discipline financière rigoureuse, la Société estime disposer d'une trésorerie suffisante pour couvrir les besoins des programmes de développement jusqu'à fin février 2026.
- En incluant le produit net de l'Offre Globale, qui permettra également de remplir la condition de contribution en fonds propres pour le tirage de la deuxième tranche de 6,0 M€ du financement BEI (l'autre condition, le dépôt de la demande d'AMM européenne, ayant déjà été réalisée), la Société pourrait étendre son horizon de trésorerie jusqu'à août 2026.
- Cet horizon de trésorerie, fixé à août 2026, dépasse la date estimée actuellement pour l'obtention de l'AMM en Europe qui, si elle est accordée, déclenchera le versement d'un paiement d'étape de 12 M€ prévu dans l'accord avec le partenaire commercial de la Société pour l'Europe. Ce paiement permettrait ainsi à la Société de financer ses activités jusqu'au début de l'année 2027.
- La Société explore également des options de financement supplémentaires, dilutives et non dilutives, qui, si elles se concrétisent, permettraient de financer et d'accélérer ses activités de développement et d'étendre encore son horizon de trésorerie.

Modalités de l'Offre Globale

L'Offre Globale sera réalisée en deux volets concomitants aux mêmes conditions de prix :

- Une offre réservée d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, conformément à la 23^{ème} résolution de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2025 (l'« **AGM** ») et en application de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (le « **Placement Privé** ») ; et
- Une offre au public d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription, destinée aux investisseurs particuliers via la plateforme PrimaryBid, conformément à la 22^{ème} résolution de l'AGM et en application de l'article L. 225-136 du Code de commerce (l'« **Offre PrimaryBid** »).

Le montant total de l'Offre Globale serait d'environ 9 millions euros, avec la possibilité d'augmenter ce montant, en fonction de la demande des investisseurs.

Le montant de l'Offre Globale dépendra exclusivement des ordres reçus dans chacun des volets décrits ci-dessus, sans possibilité de réallocation du montant attribué dans le Placement Privé à l'Offre PrimaryBid. L'Offre PrimaryBid auprès des investisseurs particuliers est accessoire au Placement Privé et ne peut excéder 20% du montant total de l'Offre Globale. Les allocations seront proportionnelles à la demande, limitées au montant alloué à cette offre au public, et réduites si la demande dépasse cette limite. En tout état de cause, l'Offre PrimaryBid ne sera pas réalisée si le Placement Privé n'a pas lieu.

Le Prix de l'Offre Globale des actions ordinaires nouvelles sera de 3,48 euros par action, représentant une décote approximative de 10% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société des 3 séances de bourse précédant le début de l'Offre Globale, conformément à la 22^{ème} résolution et la 23^{ème} résolution de l'AGM. Le Prix de l'Offre Globale des actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de l'Offre PrimaryBid sera égal au prix des nouvelles actions ordinaires émises dans le cadre du Placement Privé.

Le Placement Privé sera réalisé par un processus de construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue duquel le nombre d'actions nouvelles à émettre sera déterminé par le Directeur général de la Société, en vertu et dans les limites des subdélégations de pouvoir accordées par le Conseil d'administration de la Société à la date du présent communiqué de presse et conformément aux résolutions de l'AGM.

Le processus de construction accélérée du livre d'ordres pour le Placement Privé sera lancé immédiatement après la publication de ce communiqué de presse et devrait se terminer après la clôture des marchés demain, sous réserve d'une clôture anticipée. L'Offre PrimaryBid débutera également immédiatement et devrait se terminer demain à 18 heures, sous réserve d'une clôture anticipée. La Société annoncera les résultats de l'Offre Globale par communiqué de presse après la clôture du livre d'ordres, demain avant l'ouverture des marchés.

Le Placement Privé sera disponible aux investisseurs qualifiés en France, et en dehors de France à l'exception des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris devrait intervenir le 19 novembre 2025. Les actions ordinaires nouvelles seront de même catégorie et fongibles avec les actions existantes, porteront tous les droits attachés aux actions et seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris sous le même code ISIN FR0012634822-MAAT.

Engagements de souscription et de conservation

Les actionnaires existants, le fonds PSIM représenté par Bpifrance Investissement et Biocodex, qui détiennent respectivement 22,4% et 17,6% du capital social de la Société, se sont engagés à souscrire au Placement Privé respectivement, sur une base non diluée, pour un montant de 1,5 million d'euros et de 1,5 million d'euros, soit un montant total de 3 millions d'euros, sous réserve d'une Offre Globale d'un montant minimum de 6,5 millions d'euros.

La Société a également reçu une intention de souscription au Placement Privé de la part d'un investisseur américano-européen, spécialiste du secteur de la Santé et actionnaire de la Société, d'un montant de 1,5 million d'euros.

Le fonds PSIM, représenté par Bpifrance Investissement et M. Jean-Marc Lefebvre, président de Biocodex, membres du Conseil d'administration de la Société, n'ont pas pris part au vote sur l'Offre Globale lors du Conseil d'administration de la Société du 12 novembre 2025.

Le fonds PSIM représenté par Bpifrance Investissement et Biocodex ont respectivement conclu un engagement de conservation avec le Coordinateur Global et Teneur de Livre pour une période se terminant 90 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre Globale, sous réserve d'exceptions usuelles. La Société s'est engagée à ne pas émettre des actions pendant une période de 90 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles.

Éligibilité de l'Offre Globale aux différents dispositifs fiscaux et aux PEA et PEA-PME

La souscription aux actions ordinaires nouvelles de la Société dans le cadre de l'Offre Globale est éligible au dispositif de l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts (remploi du produit de cession).

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de ce régime sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

Enfin, la Société rappelle respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions de la Société peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Suspension de la cotation du titre MAAT

La Société annoncera le résultat de l'Offre Globale le 14 novembre 2025, à la clôture de la journée de bourse, dans un communiqué de presse. Dans l'attente de la publication du communiqué de presse de résultat, la Société a demandé à Euronext Paris la suspension de la cotation de son titre (ISIN FR0012634822-MAAT) à compter du 13 novembre 2025 après la clôture de la journée de bourse.

Partenaires de l'Offre Globale

Portzamparc, Groupe BNP Paribas (« **Portzamparc** »), agit en qualité de Coordinateur Global et Teneur de Livre dans le cadre du Placement Privé. Le Placement Privé fait l'objet d'un contrat de placement conclu entre la Société et Portzamparc en date du 14 novembre 2025.

Dans le cadre de l'Offre PrimaryBid, les investisseurs pourront uniquement souscrire via les partenaires de PrimaryBid mentionnés sur le site PrimaryBid (www.primarybid.fr). L'Offre PrimaryBid fait l'objet d'une lettre d'engagement conclue entre la Société et PrimaryBid et ne fait pas l'objet d'un contrat de placement.

McDermott Will & Schulte AARPI intervient en qualité de conseil juridique de la Société.

Absence de prospectus

L'Offre Globale ne fait pas l'objet d'un prospectus nécessitant une approbation de l'AMF.

Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/7129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié, ou une offre au public.

La Société procèdera, le cas échéant, en fonction du nombre d'actions dont la Société demandera l'admission à la cote, au dépôt auprès de l'AMF d'un document contenant les informations prévues à l'Annexe IX du Règlement Prospectus (le « **Document d'Information** »), lequel sera mis à disposition sur le site internet de la Société (www.maatpharma.com), et dont le dépôt sera indiqué dans le communiqué de presse diffusé par la Société à l'issue de l'Offre Globale.

Facteurs de risque

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risque de la Société et ses activités, présentés dans le chapitre 3 du document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.25-0249 le 11 avril 2025, lequel est disponible gratuitement sur le site internet de la Société (www.maatpharma.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). La survenance de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

En outre, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques suivants : (i) le prix de marché des actions de la Société peut fluctuer et devenir inférieur au Prix de l'Offre des actions émises dans le cadre de l'Offre Globale, (ii) la volatilité et la liquidité des actions de la Société peuvent fluctuer de manière significative, (iii) des ventes d'actions de la Société peuvent avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur le prix de marché des actions, et (iv) les actionnaires de la Société pourraient subir une dilution potentiellement importante résultant de toute augmentation de capital future nécessaire au financement de la Société.

A propos de MaaT Pharma

MaaT Pharma est une société de biotechnologie en phase clinique avancée, leader dans le développement de médicaments issus du microbiote intestinal dédiés à moduler le système immunitaire des patients atteints de cancer et à améliorer leur survie. Soutenue par une équipe experte qui s'engage à faire la différence pour les patients du monde entier, la Société a été fondée en 2014 et est basée à Lyon en France. Pionnière dans son domaine, MaaT Pharma développe le premier candidat-médicament immunomodulateur basé sur le microbiote intestinal en oncologie. Grâce à ses technologies propriétaires de « pooling » (combinaison de dons de microbiotes sains) et de co-culture microbienne, MaaT Pharma développe des médicaments standardisés à haute diversité bactérienne, visant à améliorer la survie des patients atteints de cancer. MaaT Pharma est cotée sur Euronext Paris (MAAT) depuis 2021.

Données prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent comprendre, sans s'y limiter, tout énoncé précédé, suivi ou incluant des mots tels que « cibler », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « prévoir », « estimer », « planifier », « projeter », « vouloir », « pouvoir avoir », « susceptible de », « probable », « devoir », « prévisions » et d'autres mots et termes ayant un sens similaire ou la forme négative qui en découle. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérentes indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives.

Contacts

MaaT Pharma – Relations Investisseurs

Guillaume DEBROAS, Ph.D.
Head of Investor Relations
+33 6 16 48 92 50
invest@maat-pharma.com

MaaT Pharma – Relations Médias

Pauline RICHAUD
Senior PR & Corporate
Communications
Manager
+33 6 14 06 45 92
media@maat-pharma.com

Catalytic Agency – U.S. Relations Médias

Heather Shea
Media relations for MaaT Pharma
+1 617-286-2013
heather.shea@catalyticagency.com

Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'actions ordinaires de la Société, et ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Toute personne entrant en possession de ce communiqué de presse doit s'informer et se conformer à de telles restrictions.

*Ce communiqué de presse est une publicité et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »). Toute décision d'achat d'actions doit être prise uniquement sur la base des informations publiquement disponibles sur la Société.*

*En France, l'offre des actions de MaaT Pharma décrite ci-dessous sera effectuée dans le cadre (i) d'une offre d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, en application de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, (ii) d'une offre au public, principalement destinée aux particuliers via la plateforme PrimaryBid, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce. Conformément à l'article 211-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») et de l'article 1(5) du Règlement Prospectus, l'offre d'actions MaaT Pharma ne requiert pas la publication d'un prospectus approuvé par l'AMF.*

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre.

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni à des professionnels en matière d'investissements relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Order »), (ii) aux « high net worth entities », et d'autres personnes relevant de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) aux personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées. Toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée ne doit pas agir ou se baser sur ce communiqué de presse ou sur son contenu.*

*Le présent communiqué ne peut être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »). Les valeurs mobilières de MaaT Pharma n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public aux États-Unis.*

*MIFID II Gouvernance des produits/marché cible : aux seules fins des exigences de l'article 9.8 de la directive déléguée (UE) 2017/593 relative au processus d'approbation des produits, l'évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de MaaT Pharma a conduit à la conclusion, en ce qui concerne le critère du type de clients seulement, que : (i) le type de clients auxquels les actions sont destinées est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels et des clients de détail, chacun tel que défini dans la directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des actions de MaaT Pharma aux contreparties éligibles et aux clients professionnels et aux clients de détail sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les actions de MaaT Pharma (un « **distributeur** ») devrait prendre en considération l'évaluation du type de clients ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les actions de MaaT Pharma et de la détermination des canaux de distribution appropriés.*

La diffusion de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Toute personne entrant en possession de ce communiqué de presse doit s'informer et se conformer à de telles restrictions.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions ou autres valeurs mobilières de MaaT Pharma doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant MaaT Pharma. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Portzamparc et n'ont été vérifiées indépendamment par Portzamparc.